

Rapport de la Commission de Gestion sur le préavis municipal n°19/2025 relatif au règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux usées

La Commission de gestion, composée de Paola De Battisti, Laurent Jaccard, Mathieu Kaeser, Matthieu Ruano et Sandra Laverrière, s'est réunie le 19 novembre 2025 en présence de M. le Syndic Johann Theux, de Monsieur le Municipal Théodore Lavanchy et de la Commission du PACOM pour examiner le préavis n° 19/2025 relatif au règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux usées.

Nous remercions Messieurs Lavanchy et Theux pour leurs explications claires et détaillées lors de cette séance. La Commission s'est réunie le même jour pour rédiger le présent rapport.

Le nouveau règlement se base sur le règlement type cantonal et remplace la version actuelle datant de 1968 déjà.

Il présente de nombreux changements et adaptations que ce soit au niveau de la nomenclature, des indications des droits et devoirs de la commune et des propriétaires privés ou encore du financement de l'épuration.

Il est nécessaire que le domaine de l'épuration des eaux soit autofinancé. Or, depuis plus 5 ans, ce compte est systématiquement déficitaire et la commune doit puiser dans le fonds "prélèvements s/financements spéciaux" pour compenser cette perte. Ce fonds de réserve était par ailleurs alimenté principalement par les taxes uniques de raccordement appliquées aux nouvelles constructions et aux transformations. Les constructions étant nettement ralenties voire à l'arrêt ces dernières années à la suite de la mise en place des zones réservées, le fonds n'a plus été alimenté et il présentait dans les comptes 2024 un solde excédentaire de seulement CHF 40'000.- environ, montant qui sera très probablement utilisé pour couvrir le déficit du compte 460 réseaux d'égouts, d'épuration en 2025.

Une augmentation des tarifs est donc nécessaire. La Municipalité propose, selon le nouveau règlement, d'ajouter à la taxe annuelle de base forfaitaire par bâtiment telle que facturée aujourd'hui, une nouvelle composante proportionnelle à la surface imperméabilisée de chaque propriété (routes, toit, accès, cours et parking) raccordée aux canalisations publiques. Pour calculer cette surface, la Municipalité fera appel à un géomètre qui se basera sur les relevés du cadastre pour définir les m² attribuables à chaque parcelle.

Une augmentation de la taxe unique de raccordement ainsi que de la taxe de base forfaitaire couplés à l'introduction de la taxe EC (eaux claires) sur les surfaces imperméabilisées devrait permettre de rendre le compte à nouveau équilibré. La taxe variable reste quant à elle fixée à CHF 1.70/m³ d'eau consommé.

La Commission de gestion relève que pour couvrir le déficit annuel (qui est à l'heure actuelle de près de CHF 60'000.-), un calcul simplifié permet de réaliser que l'impact financier moyen estimé pour chaque propriétaire resp. bâtiment sera d'environ CHF 170.- de plus pour 2026.

Une fois le règlement adopté, il incombera à la Municipalité d'informer de façon détaillée la population sur le changement de taxation et les nouveaux tarifs en vigueur.

Les fourchettes définies pour les différentes taxes permettent à la Municipalité de garder une certaine marge de manœuvre dans la définition des prix sans devoir repasser devant le surveillant des prix ni adapter le règlement. En fonction des résultats et prévisions, il incombera à la Municipalité d'adapter les tarifs pour atteindre l'équilibre du compte Eaux usées et épuration.

La commission de gestion s'assurera dans ses rapports futurs que le nouveau règlement sera appliqué correctement. Elle relève toutefois que la Municipalité n'aura pas la tâche facile dans son devoir de contrôle eu égard au manque de documentation de la cartographie des conduites communales. Cet élément continuera à lui compliquer la tâche, que ce soit dans l'application du règlement ou dans la planification et gestion des travaux d'entretien des conduites.

Au vu de ce qui précède et en conclusion, la Commission de gestion recommande au Conseil communal d'accepter le règlement tel que présenté.

Au nom de la Commission de Gestion

Paola De Battisti Sandra Laverrière Laurent Jaccard Mathieu Kaeser Matthieu Ruano

Faoug, le 23 novembre 2025